



**APPEL À CANDIDATURE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

VILLE DE DINAN

Centre Communal d'Action Sociale

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CCAS de DINAN doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- le Maire, Président de droit
- des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- des membres nommés par le Maire, représentant :
 - les associations familiales
 - les associations de retraités et de personnes âgées
 - les associations de personnes handicapées
 - les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association. L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de DINAN :

- un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- une copie des statuts de l'association
- le nom et les coordonnées du représentant proposé
- un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant.

Date limite de dépôt des candidatures

- 10 avril 2026 à 12h
- Mairie de Dinan – 21 rue du Marchix
- Service Assemblées
- assemblees@dinan.fr

Pour toute information complémentaire : Service Assemblées – assemblees@dinan.fr - 0296874061

Le Maire
Didier LECHIEN